



Pièces a fournir pour un dossier de mariange franco-marocain

Par **abdou1984**, le **18/07/2008** à **10:43**

bonjour je vous écrit car moi et ma fiancée voudrions nous marier moi étant marocain entré légalement en france (visa étudiant qui n'a pas été renouvelé) en situation irrégulière et ma fiancée étant d'origine française et ayant donc la nationalité française et nous sommes tout les deux héberger par mon grand père (ma fiancée depuis moins d'un mois moi depuis 4 ans).cependant lorsque nous avons été à la mairie ils n'ont pas voulu nous donné le dossier de mariage et nous ont demander à chacun deux pièces justificatives de domiciles sans pour autant nous donner des exemples de ce qui pourrait etre des pièces justificatives.aujourd'hui je vous demande donc si vous le voulez bien de m'indiqué qu'elles peuvent être ces pièces et le détail des pièces à fournir dans un dossier de mariage et comment les obtenir s'il vous plaît.Dans l'attente d'une réponse de votre part je vous remercie.

Par **jeetendra**, le **18/07/2008** à **11:38**

bonjour, le fait que vous soyez en situation irrégulière ne peut être un empêchement à votre mariage, les pièces à fournir sont à déposer à la mairie pour la publication des bans, cordialement

Par **abdou1984**, le **18/07/2008** à **13:27**

je vous remercie mais en fait à la mairie ils ne veulent pas nous donner le dossier de

mariage.nous cherchons donc qu'elles sont les pièces qui peuvent etre justificatives de domicile sachant que nous sommes heberger et plus généralement quelles sont toutes les pièces a fournir merci